



Commune de  
**MAIZET**

## CONSEIL MUNICIPAL DU 05 MARS 2024

L'an deux mil vingt quatre, le mardi 05 mars, à 19h30, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M Gilbert DUVAL, maire.

**Présents** : DUVAL Gilbert, PUPIN Dominique, BRIZE Brigitte, LE CORSU Céline, GRANET Benjamin, DE-LOM de MEZERAC Guillaume, CHAPALAIN Jean-François, DESQUESNE Sophie, GARNIER Sylvaine

**Procurations** : SPONHAUER Clément à PUPIN Dominique, ANQUETIL Patrick à DUVAL Gilbert.

**Désignation du secrétaire de séance** : DESQUESNE Sophie

**Approbation du compte rendu de la séance du 6 février** : approuvé à l'unanimité

### **Approbation du compte de gestion 2023 :**

M Duval présente le compte de gestion de l'année 2023 :

	Investissements	Fonctionnement
Recettes	220 709.42 €	272 943.00 €
Dépenses	319 879.14 €	260 468.39 €
<b>Résultat de l'exercice 2023</b>	<b>- 99 169.72 €</b>	<b>12 474.61 €</b>
<b>Résultat de clôture 2022</b>	<b>14 550.28 €</b>	<b>229 659.44 €</b>
<b>Résultat de clôture 2023</b>	<b>- 84 619.44 € (déficit)</b>	<b>242 134.05 (excédent)</b>

Considérant que le compte de gestion 2023 du receveur est en concordance avec le compte administratif 2023 de M le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré approuve le compte de gestion du receveur en conformité dans ses résultats avec le compte administratif 2023.

Voix "pour" 11      voix "contre" 0      abstentions 0

### **Vote du compte administratif 2023 :**

Mme BRIZE Brigitte présente le compte administratif 2023 de m le Maire, qui s'établit comme suit :

#### **Section de Fonctionnement :**

Recettes réalisées : 272 943.00 €

Dépenses réalisées : 260 468.39 €

**Résultat de l'exercice : 12 474.61 € (excédent)**

#### **Section d'investissement:**

Recettes réalisées : 220 709.42 €

Dépenses réalisées : 319 879.14 €

**Résultat de l'exercice : 99 169.72 € (déficit)**

#### **Résultat de clôture :**

o **Fonctionnement** : Ex précédent : 229 659.44 €

Exercice 2023 : 12 474.61 €

**Résultat de clôture au 31/12/2023 : 242 134.05 € (excédent)**

o **Investissement** : Ex précédent : 14 550.28 €

Exercice 2023 :- 99 169.72 €

**Résultat de clôture au 31/12/2023 : - 84 619.44 € (déficit)**

**Soit un résultat cumulé au 31/12/2023: 157 514.61 €**

M le Maire se retire de la salle.

Le compte administratif 2023 est soumis vote et approuvé par 10 voix « pour », 0 voix « contre », 0 abstentions.

**Affectation du Résultat de fonctionnement de l'exercice 2023 :**

Considérant que le compte administratif 2022 présente un excédent de fonctionnement de 242 134.05 €,

Considérant que la section d'investissement présente un déficit de – 84 619.44 € au 31/12/2023

Considérant les restes à réaliser en recettes d'investissement au 31/12/2023 pour un montant de 49 984 €

M le Maire propose d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

- Reporter la somme de 207 498.61 € € en recettes de fonctionnement, article 002.
- D'affecter la somme de 34 635.44 € en recettes d'investissement article 1068 (besoin de financement)

Après délibération, le conseil municipal, accepte par 11 voix « pour », 0 voix « contre », 0 abstentions, l'affectation proposée ci-dessus.

**Suppression des amortissements au 01/01/2024 :**

M le Maire rappelle à l'assemblée que la collectivité pratique l'amortissement des immobilisations bien que cela ne soit pas obligatoire. Il propose donc de ne plus appliquer les amortissements pour les biens acquis à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024. Les biens acquis antérieurement au 1<sup>er</sup> janvier 2024 continueront d'être amortis.

Le conseil municipal, par 10 voix « pour », 0 voix « contre » et 1 abstention, décide :

- De ne plus amortir les biens acquis à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

**Devis divers :**

Peinture au sol : Entreprise : Signaux Girod

Montant HT : 2 574.55 € HT

Clocher : Entreprise Gournay Louis

Montant HT : 3 620.00 € HT

Lavoir : Entreprise Gournay Louis

Montant HT : 4 507.00 € HT

Feu artifice : Entreprise Sedi

Montant HT : 1 978.00 € HT

Internet Val Maizet : Entreprise Nordnet

Montant HT : 39.90 € HT/mois

Le conseil municipal valide les devis ci-dessus. Il demande à M le Maire de voir avec Sedi pour un geste commercial.

**Demandes de subventions :**

Le clocher de l'église et le lavoir nécessitent des travaux de rénovation. Le coût estimé de ces travaux est de :

- 3 620 € HT pour le clocher de l'église
- 4 570 € H.T pour le lavoir

Des subventions peuvent être accordées par :

- Le Département du Calvados au titre de la restauration du patrimoine
- L'Etat au titre de la DETR
- La Fondation du Patrimoine

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Décide et autorise le Maire à faire les demandes de subventions citées ci-dessus
- Décide que les crédits seront inscrits au budget 2024

**RDV visite terrain PLU** : RDV avec Mme DEUMELIN de Soliha le jeudi 28 mars pour faire le tour de la commune.

**Elections européennes** : dimanche 9 juin de 8h à 18h. Il est demandé à chaque conseiller de se positionner sur un créneau horaire.

**Repas des Aînés** : dimanche 24 novembre

**Questions diverses** :

- Réunion de la commission « finances » : mardi 12 mars 19h
- Logements tranche 1 du presbytère : voir pour faire un diagnostic énergétique complet pour voir les éventuels travaux à engager.
- Stationnement vélos : mise à disposition (fourniture et pose) gratuite par la communauté de communes de 3 arceaux à vélos. Le conseil municipal approuve cette démarche.
- Télé relève compteurs d'eau : à compter du 1/1/2025, relevé automatique des compteurs d'eau. Les abonnés pourront suivre leur consommation en temps réel et cela permettra de détecter rapidement les fuites d'eau. Pour ce faire, les compteurs posés avant 2015 seront changés. Les personnes pourront refuser ce système mais devront alors payer le relevé de leur compteur.
- Développement touristique : RDV le 13/03 avec la communauté de communes à la base de canoë et les services de la préfecture pour présentation d'un projet éventuel afin d'essayer de relancer l'activité sur le site.
- ZAENR : formation le 19 mars au logiciel. Une pré décision va être prise par le conseil municipal et sera soumise à la population. Un cahier de concertation sera ouvert en mairie pour les administrés.
- Rue de la Fontaine : relance du CAUE
- Randonnée ICL le 10 mars : un pot est offert par la municipalité aux randonneurs
- Mur du presbytère : le propriétaire sollicite un droit de passage pour la rénovation du mur
- 80ème : cérémonie le 3 août en fin de matinée

Séance levée à 21h15.